

Essonne

N° 405 Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 6)

Procès verbaux (p. 7 à 16)

En présence du DTN adjoint et de la Chef de Projet FFF
nouvelles pratiques loisirs :

Saison 2018 - 2019

#RÉUNION D'INFORMATIONS

Patrick PION
Emilie TRIMOREAU

NOUVELLES PRATIQUES

De U14 à vétérans

Inscriptions avant le
25 janvier 2019

PLACES LIMITÉES

30 Janvier
19h00

PLUS QUE QUELQUES PLACES DISPONIBLES !

Vous êtes curieux et vous souhaitez connaître le développement de notre sport et les nouvelles pratiques proposées par la FFF?

Alors rendez-vous le **Mercredi 30 janvier 2019** - 19h00 à l'institut du District de l'Essonne de Football.

Animée par **Patrick PION** (Directeur Technique National Adjoint) et **Émilie TRIMOREAU** (Chef de projet FFF – Nouvelles pratiques loisirs), cette réunion vous permettra de vous tenir au courant des dernières évolutions des pratiques footballistiques.

Plus d'informations [par ici !](#)



Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en **cliquant ici** !

FOOTCLUBS : CHANGEMENT DE MOT DE PASSE EN JANVIER

Les mots de passe Footclubs des utilisateurs ayant un accès à la F.M.I seront arrivés automatiquement à expiration le **31 décembre 2018**. Les utilisateurs des F.M.I. sont donc invités à modifier leur mot de passe à partir du 1er janvier 2019.

Deux possibilités pour changer son mot de passe :

1. Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>

En utilisant la rubrique « Mot de passe expiré ou oublié »

2. Via Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

En utilisant la fonctionnalité "Mot de passe oublié" sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l'application F.M.I. (ni sur tablette ni sur internet). Cette procédure sera à renouveler début JUILLET 2019. Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette information à vos utilisateurs.

OPÉRATION : 10.000 BALLONS

En partenariat avec le Conseil Régional, la Ligue de Paris Ile de France renouvelle l'opération 10.000 ballons pour les clubs, destinés aux écoles de football.

A cet effet, le DEF organise la distribution en janvier 2019. Une permanence se tiendra de 17h00 à 19h30 le mardi 29, et le Jeudi 31.

Aucun ballon ne sera remis sans le bon de dotation reçu par la ligue.

**Les ballons non récupérés après ces dates seront retournés à la Ligue de Paris*

ES VIRY-CHATILLON, LE RÊVE EN JAUNE ET VERT PREND FIN !



Ca y est, c'est fini ... L'aventure en Coupe de France est terminée du côté de Viry-Chatillon. L'équipe de Walid AÏCHOUR s'est lourdement inclinée 6 buts à 0 face à Caen, ce mercredi 23 Janvier, dans un stade Henri-Longuet entièrement rempli. Nos Essonniens n'ont rien pu faire, malgré les encouragements poussifs des nombreuses personnes présentes, dont notre président du District de l'Essonne de Football, François THISSERANT, son vice-président Christian FORNARELLI et son secrétaire général Christian DELFOUR.

Pour la petite histoire...

Le coup d'envoi fictif a été donné par trois anciens joueurs Castelvirois, qui avaient participé aux derniers 16es de finale du club en 1978. Le Gazélec Ajaccio, alors pensionnaire de D2, avait mis fin au parcours des Canaris de l'ES Viry-Chatillon plus de 30 ans en arrière, au même stade de la compétition.

« *Différence de 6 buts : 1 but par division* » plaisantait Franck DJOKO, milieu de terrain de l'ESV, avant d'ajouter que, certes le score est un peu sévère, mais que « *ce n'est que du plaisir malgré tout* ». Sentiment que tout le monde partage, à l'instar de Fabien MERCADAL, entraîneur du SM Caen : « *Je suis déçu pour les joueurs de Viry car le score est lourd. Walid AÏCHOUR a fait du beau travail avec ses joueurs. Ce qu'ils ont réalisé, c'est exceptionnel pour un club de niveau régional.* »

Nous retiendrons donc cette belle épopée en Coupe de France du Petit Poucet Castelvirois, en félicitant le club, le staff et les joueurs pour cette belle performance. Maintenant, concentration sur le championnat de R1, où ils se placent 4ème, à 4 points du leader !

Encore Bravo !

Retrouvez les photos de la rencontre en [cliquant ici](#) !

FORMATION ÉDUCATEURS : Janvier et Février 2019

Pour rappel pour les mois de janvier et février 2019, il y a 7 modules :

- **CFF3 U17/19** : le lundi 28 et le mardi 30 janvier 2019
- **CFF1 U9** : le jeudi 31 janvier et vendredi 01 février 2019
- **Certification 1/2/3** : le mardi 05 février 2019
- **CFF1 U11** : le jeudi 07 et vendredi 08 février 2019
- **CFF3 U20+ Sénior** : le lundi 11 et le mardi 12 février 2019
- **CFF1 U11** : le lundi 25 et mardi 26 février 2019

FMI : TRANSMISSION AVANT MINUIT

Suite à la décision du Comité Directeur du 24 septembre 2018, en vu des retards de transmission de la FMI dans les délais demandés.

« Transmission de la feuille de match par Internet avant minuit le jour de la rencontre lorsqu'il est recouru à la FMI » . (article 13.2 RSG du DEF).

Le District décide d'appliquer la sanction financière prévue à l'annexe financière à partir du 01 janvier 2019.

L'ACCORD DU CLUB QUITTÉ : RAPPEL

Conformément aux dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour les joueurs changeant de club hors période (du 16 Juillet au 31 Janvier), le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 Janvier et que cet accord intervient avant le 8 Février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de 4 jours francs à compter de l'accord du club quitté.

Compte tenu des restrictions de participation pour les joueurs licenciés après le 31 Janvier, il est préconisé de ne pas attendre le dernier moment pour formuler une demande d'accord club quitté.

CALENDRIER : QUAND S'INFORMER DE L'ÉTAT D'UNE RENCONTRE?

Conformément aux dispositions des articles 10.2 et 20.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18h00 (programmée en semaine).

En effet, des changements dans le déroulement d'une rencontre pouvant inter-venir « à la dernière minute », il est donc préconisé de consulter l'état des rencontres de vos équipes dans le délai prévu dans les articles précités.

Rappel : si la Commission d'Organisation compétente a qualité pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire, le club à l'origine de la demande de changement doit, à tout le moins, en aviser son adversaire, étant précisé que dans certains cas, l'accord de l'adversaire sera exigé par la Commission.

GUIDES PRATIQUES : PARENTS - ÉDUCATEURS



Mis en place depuis cette saison, les guides parents et guides éducateurs font un rappel des règles essentielles, que ces derniers doivent appliqués auprès des enfants du football d'animation. Plus qu'un livre de chevet pour l'éducateur, ce guide lui permettra de revoir les principales bases administratives, et également philosophiques, afin de savoir comment parler football auprès d'un enfant, selon sa catégorie d'âge.

Le guide destiné aux parents est important, afin qu'ils accompagnent leur enfant dans son évolution, sans sauter d'étapes. Il reprend également le rôle qu'un parent doit avoir auprès de son enfant, afin que l'apprentissage du football se fasse dans les meilleures conditions possibles. Vous ne les avez pas encore lu?

Ne tardez pas, téléchargez les depuis **notre site internet** !

RESTRICTIONS DE PARTICIPATION POUR LES JOUEURS LICENCIÉS APRES LE 31/01

1. Les joueurs des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licenciés après le 31 Janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :

- dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les divisions inférieures à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,
- dans la dernière division des Championnats Régionaux suivants : Football d'Entreprise du Samedi Matin, Critérium du Samedi Après-midi,
- dans le Championnat des équipes 2 du Football d'Entreprise du Samedi Après-midi,
- dans les championnats de Football Diversifié de niveau B (le Championnat de Football d'Entreprise du Samedi Après-midi de R3, le Championnat Départemental Futsal et le Football Loisir).

2. Les joueurs des U6 aux U19 et les joueuses des U6F aux U19F licenciés après le 31 janvier ne peuvent participer qu'aux compétitions officielles régionales et départementales de jeunes et uniquement dans leur catégorie d'âge.

3. Les joueurs renouvelant pour leur club sans interruption de qualification et ceux qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résignent à leur club, ne sont pas soumis aux restrictions des alinéas 1 et 2 ci-dessus.

TARIF DES FORMATIONS 2018/2019 (Applicable au 01/01/2019)

UNE CAUTION DE 50€ SERA EXIGEE A CHAQUE INSCRIPTION (MODULES ET CERTIFICATIONS)

En cas d'absence non excusé 48h avant la formation, la caution ne sera pas remboursée.
En cas d'abandon de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

ÉDUCATEUR : 20 places par module

- **CFF1, CFF2, CFF 3** : 75€ le module (les formations nécessitant 2 modules seront tarifés à 150€) + 13€/journée de frais de restauration.
- **CERTIFICATIONS** : 1/2/3 = 25€ par certification + 13€ frais de restauration.
- **MODULE FUTSAL DECOUVERTE** : 35,00€ frais pédagogique + 13€ frais de restauration.
- **MODULE GARDIEN DE BUT** : 75€ + 13€/journée frais de restauration.
- **MODULE U6/U7** : Gratuit + 13€ frais de restauration
- **ANIMATRICE FEDERALE *** : 75€ (3 bons de formation de 25€) + 13€/journée de frais de restauration
*Règlement uniquement avec bons de formation

ARBITRAGE : 30 places par session

- Formation initiale d'arbitrage : 150,00€ (comptent 90€ frais pédagogique + le livre « les lois du jeu » et frais de restauration).

Vous pouvez télécharger **la prise en charge par le club des formations** pour le règlement des formations (*uniquement les clubs essonnais*)

Des **bons de formations** sont téléchargeables sur notre site internet.

Pour les licenciés féminines, les bons de formations sont illimités, Néanmoins il esera demandé un chèque de 50,00€ de caution à l'inscription.

Les règlements et les bons de formations ainsi que le certificat médical sont à envoyer rapidement pour permettre la validation des inscriptions. (**nombre de places limitées**).

- Suivi des Compétitions
- Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation
- Statuts et Règlements
- Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Commission Départementale des terrains et équipements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme. FRANCHET
Membres : MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE-PRUNENNEC, MOZGALA
Excusés : Mme FORBIN, MM. BEZIA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI

PV du 22 Janvier 2019

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

La feuille de match informatisée devient obligatoire sur les rencontres du challenge +45 et sur les rencontres des critères U16F et Senior F à partir du samedi 24 novembre 2018 et dimanche 25 novembre 2018.

Les équipes devront effectuer lors des deux prochains week-ends les feuilles de rencontres en double. (Feuille de match informatisée et feuille de match papier).

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la mairie de Lisses du 17 janvier 2019

Fermeture temporaire du terrain d'honneur (pelouse) du terrain sportif S. Diagona à compter du 17/01/2019, jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de l'Agglomération Cœur d'Essonne

Le Stade Babin (La Norville) sera fermé du 2 au 3 mars 2019.

Courrier de la Mairie de Savigny/orge du 17 janvier 2019

Le terrain synthétique est de nouveau utilisable.
Terrain d'honneur indisponible jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de Soisy sur Seine

Le terrain d'honneur du Stade des Donjons (pelouse) est utilisable avec restriction : 1 match par jour (samedi et dimanche)
Le terrain annexe reste fermé.

Arrêté de la Mairie de Bures sur Yvette

Le terrain d'honneur Louis Chabrat est fermé du 22 au 29 janvier 2019.

COUPES

Tirage le mardi 19 février 2019 à 20 h

à Intersport ZAC de la Croix Blanche à Sainte Geneviève des Bois :

U15 à jouer le 2 mars 2019 : 16ème de finale

U19 à jouer le 10 mars 2019 : 16ème de finale

Seniors Essonne et Seniors District à jouer le 10 mars 2019 : 16ème de finale

CDM à jouer le 10 mars 2019 : Cadrage avant 8ème

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15

Orsay Bures

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/D auront lieu au stade Louis Chabrat à Bures sur Yvette.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 19 JANVIER 2019

SENIORS F A 11

Grigny US / Arpajonnais

Réception d'une feuille de match papier.
La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Athis Mons / Grigny US * Seniors F à 11
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

VYC / Longjumeau * U16F à 7 * Poule A
Accord de la Commission.

Match n° 21034454 du 19 janvier 2019

SO Vertois / Port. Saint Michel * Seniors F à 7 * Poule A

Courriel de SO Vertois, en date du 18 janvier 2019, à 14h16, nous informant de son forfait.

La Commission enregistre le premier forfait de SO Vertois.
Amende réglementaire.

Match n° 21034563 du 8 décembre 2018

Ris Orangis / Sud Essonne Etrechy * U16 F à 7 * Poule B

La Commission demande le score du match, aux deux clubs, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

Match n° 21034546 du 26 janvier 2019

Milly Gatinais / Sainte Geneviève * U16 F à 7 * Poule A

Arrêté Municipal de fermeture des terrains de Milly la Forêt.
La Commission reporte le match au 9 mars 2019.

Match n° 21034601 du 26 janvier 2019

Lissois / Bruyères * U16 F à 7 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture des terrains de Lisses.
La Commission fixe la rencontre le match au 9 mars 2019.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 20 JANVIER 2019

D1

Dourdan / Les Ulis

Rapport d'arbitre. Remerciements.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D2/A

Courcouronnes / Epinay sur Orge

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu des rapports, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D2/B

Gif / Sainte Geneviève

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Bruyères / Villebon

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Ollainville / Arpajonnais

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise / Paray * D3/A

Villiers / Villabé * D5/C

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 24 février 2019

Lissois / Savigny * D3/B
Saclas Méréville / Brunoy * D4/A
Mennecy / Saint Vrain * D4/A
Plateau Saclay / Itteville * D5/A

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 3 mars 2019

Linax Montlhéry / Ballainvilliers * D3/B
Itteville / SGSSP * D4/A
Vert le Grand / Soisy sur Seine * D4/B
Milly Gatinais / Grigny- FC * D5/C

Match remis du 16 décembre 2018 à jouer le 24 février 2019

Vert le Grand / Saint Michel * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau / Evry * D1
Athis Mons / Etampes * D3/B
Verrières / Saint Michel * D4/B
Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy / Verrières * D1
Brunoy / Arpajonnais * D4/A
Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs

Savigny / Dourdan * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 20578805 du 11 novembre 2018

Villabé / Grigny FC * D5/C

Retour du dossier de la Commission de Discipline en date du 16 janvier 2019.

La Commission enregistre la décision : Match à rejouer avec un arbitre et un délégué à la charge des deux clubs.

La Commission fixe le rencontre le 25 février 2019.

Match n° 20578630 du 27 janvier 2019

Aigle Fertoise / Pays Limours * D5/A

Courriel d'Aigle Fertoise.

En raison de deux rencontres seniors, à la même heure, au même endroit, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE DE L'ESSONNE CDM

FMI NON PARVENUES DU 13 JANVIER 2019

Vauhallan / Carrefour

Reprise du dossier.

Au vu du rapport de l'arbitre, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 20 JANVIER 2019

D2/B

Saint-Cyr / Villemoisson

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 20579044 du 18 novembre 2018

Carrefour / Bergeries * D2/A

Retour du dossier de la Commission de Discipline en date du 16 janvier 2019.

Ladite Commission dit match perdu par pénalité à Bergeries (-1pt, 0 but) pour en donner la victoire à Carrefour (3 pts, 1 but).

Match n° 20579071 du 20 janvier 2019

Carrefour/ SO Vertois* D2/A

Courriel de Carrefour.

La Commission demande à So Vertois le score de la rencontre pour sa réunion du 29 janvier 2019.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 12 JANVIER 2019

D2/A

Draveil / Arpajonnais

Reprise du dossier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Rapport du club visiteur. Remerciements.

Réception d'une feuille de match papier.

Au vu des rapports des deux clubs, il s'agit d'une défaillance de la tablette.

D4/B

Ris Orangis / Morangis Chilly

Reprise du Dossier.

Transmission tardive de la FMI.

Amende à Ris Orangis pour transmission tardive de la FMI.

D4/D

Orsay Bures / MNVDB

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

1er avertissement et amende à Orsay Bures pour absence de la tablette.

TI 72 h du 19 janvier 2019 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise / Grigny US *D3/A

TI 72 h du 19 janvier 2019 à jouer le 9 février 2019

Itteville / Ris Orangis * D4/B

TI FMI du 19 janvier 2019 à jouer à une date ultérieure

Sud Essonne / Révélation Fa * D4/E

Match remis à jouer le 9 février 2019

Courcouronnes / Mennecy * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villabé / SGSSP-Saintry * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 / VYC * D1

Epinay sur Orge / MNVDB * D3/C

Etampes / Corbreuse Sainte Mesme * D4/E

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs

Massy / Saint Germain les Arpajon * D3/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 20573544 du 24 novembre 2018

Brunoy / Lissois

Retour du dossier du CACAC en date du 15 janvier 2019.
Le Comité dit : Par ces motifs, et après avoir délibéré, infirme la décision de la première instance dans son ensemble et dit match à jouer avec un arbitre officiel et un délégué à la charge du District.
La Commission fixe la rencontre au 9 février 2019.

Match n° 20573752 du 12 janvier 2019

Fleury 91 / Epinay sur Orge * D3/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 17 janvier 2019.
Ladite Commission dit : Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité à Fleury 91 (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Epinay sur Orge (3 pts, 0 but)

Match n° 20573227 du 26 janvier 2019

Juvisy Académie / Palaiseau * D1

Reprise du dossier (PV du 15 janvier 2019).
Courriel de Palaiseau du 17 janvier 2019.
En raison du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 9 février 2019.

Match n° 20575371 du 26 janvier 2019

Ballancourt / Grigny US * D3/A

Arrêté de Fermeture de terrain de la Mairie de Ballancourt du 22 au 29 janvier 2019.
La Commission reporte la rencontre au 9 février 2019.

Match n° 20575732 du 26 janvier 2019

Orsay Bures / Morsang sur Orge * D4/D

Arrêté de Fermeture de terrain de la Mairie de Bures sur Yvette du 22 au 29 janvier 2019.
La Commission reporte la rencontre au 9 février 2019.

CHAMPIONNAT U17

FMI NON PARVENUES DU 20 JANVIER 2019

D4/A

Morsang sur Orge / Saint Germain les Arpajons * D4/A
La Commission demande un rapport et le résultat du match aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 3 février 2019

Itteville-Vert / Soisy sur Seine * D2/A
Milly Gatinais / Orsay Bures * D3/B
Menecy / Epinay Atlético * D3/C
Savigny / Grigny FC * D3/C

TI FMI du 20 janvier 2019 à jouer le 3 février 2019

Coudraysien / Villemoisson

Match n° 20602264 du 20 janvier 2019

Grigny US / Gif * D4/A

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 20602078 du 27 janvier 2019

Milly Gatinais / Sainte Geneviève * D3/B

Arrêté Municipal de Fermeture de la ville de Milly la Forêt.
La Commission fixe la rencontre le 24 février 2019.

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUES DU 13 JANVIER 2019

D1

Lissois / Brétigny

Reprise du Dossier.

Transmission tardive de la FMI.

Amende à Lissois pour transmission tardive de la FMI.

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 3 février 2019

Lissois / Itteville-Vert * D3/Bb

Match n° 20601494 du 11 novembre 2018

Champcueil / SGSSP-Saintry * D3/A

Retour du dossier de la Commission de Discipline en date du 9 janvier 2019.
Ladite Commission dit : Match perdu par pénalité à Champcueil (-1 pt, 0 but) pour en donner la victoire à SGSSP-Saintry (3 pt, 2 buts).

Match n° 20599181 du 2 décembre 2019

Viry Chatillon / Draveil * D1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 17 janvier 2019.
La Commission enregistre la décision : Match perdu par pénalité à Viry Chatillon (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Draveil (3 pts, 0 but).

Match n° 20601348 du 9 décembre 2018

Courcouronnes / Grigny FC * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 17 janvier 2019.
La Commission enregistre la décision : Match perdu par pénalité à Grigny FC (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Courcouronnes (3 pts, 2 buts).

Match n° 20601531 du 27 janvier 2019

SO Vertois / SGSSP-Saintry * D3/A

Demande de SGSSP-Saintry via Footclubs d'inversion de la rencontre.
Accord des deux clubs.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 20 JANVIER 2019

D3/A

Benfica Yerres / Pers. Communale de Sainte Geneviève

Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 3 février 2019

Plateau Saclay / Boussy Quincy * D2/B
Pecqueuse / Grigny US * D3/D
Villiers sur Orge / Molières * D3/D
Saclas Méréville / Bergeries * D4/B

TI FMI du 20 janvier 2019 à jouer le 3 février 2019

Plateau Saclay / Boussy Quincy * D2/B
Pecqueuse / Grigny US * D3/D
Villiers sur Orge / Molières * D3/D
Saclas Méréville / Bergeries * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

SGSSP / Bondoufle * D2/B
Soisy sur Seine / Janville Lardy * D4/A
Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Soisy sur Seine / Breuillet * D1

Accord de la Commission.

Match n° 20596264 du 31 mars 2019

Saint Chéron / Ollainville * D3/B

Demande de Saint Chéron via Footclubs de changement de date.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission, car le 31 mars 2019 est une journée inscrite au calendrier.

Match n° 20596505 du 20 janvier 2019

Soisy sur Seine / Port. Des Ullis * D4/A

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Courriel des deux clubs, nous informant du résultat 6-1 pour Soisy sur Seine, suite à un mauvais résultat FMI.

La Commission enregistre le résultat.

Match n° 20596493 du 27 janvier 2019

Soisy sur Seine / Janville Lardy * D4/A

Arrêté Municipal. Le terrain d'honneur du Stade des Donjons (peuse) est utilisable avec restriction : Un match par jour (samedi et dimanche). Deux matches de prévues le dimanche.

La Commission programme cette rencontre le 3 février 2019.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 13 JANVIER 2019

Poule A

Fleury 91 / Boussy-Quincy

Reprise du dossier.

1er avertissement et amende à Fleury 91 pour refus de faire la FMI.

FMI NON PARVENUES DU 20 JANVIER 2019

Poule A

Boussy-Quincy / Palaiseau

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

Poule B

Villebon / Saint Michel

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club visiteur. Remerciements.

La Commission demande un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

Poule C

Villabé / Morangis Chilly

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Gif / Pays Limours

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Poule D

Etampes / Saint Vrain

Réception d'une feuille de match papier.

1er avertissement et amende à Etampes pour absence de syn-

chronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Poule F

Janville Lardy / Port. Brétigny

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, pour sa réunion du 29 janvier 2019.

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 17 février 2019

Itteville / Breuillet * Poule E

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 24 février 2019

Milly Gatinais – Morsang * Poule F

TI 72 h du 20 janvier 2019 à jouer le 3 mars 2019

Aigle Fertoise / Massy * Poule B

TI FMI du 20 janvier 2019 à jouer le 24 février 2019

Saint Michel / Courcouronnes * Poule E

TI FMI du 20 janvier 2019 à jouer le 3 mars 2019

SO Verthois / Lusitaniens * Poule D

TI FDM du 20 janvier 2019 à jouer le 3 mars 2019

Fleury 91 / Villabé * Poule A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Brunoy/ Port. Saint Michel * Poule B

MNVDB / Epinay sur Orge * Poule B

VYC / Champcueil * Poule B

Villabé / Coudraysien * Poule C

Accord de la Commission.

Match n° 20594854 du 27 janvier 2019

PTT Evry / Bondoufle * Poule C

Demande de PTT Evry via Footclubs d'inversion de match.

Accord des deux clubs.

Le match se jouera au Stade Henri Marcille 2 à Bondoufle.

Accord de la Commission.

Match n° 20595119 du 27 janvier 2019

Itteville/ Courcouronnes * Poule E

Courriel d'Aigle Fertoise nous informant de deux rencontres le même jour, à la même heure, sur le même terrain.

La Commission reporte la rencontre le 3 mars 2019.

Match n° 20594589 du 27 janvier 2019

Fleury 91 / Palaiseau * Poule A

Arrêté de fermeture de terrain de la Mairie de Fleury, du 21 au 27 janvier 2019.

Match remis au 10 mars 2019.

Match n° 20595250 du 27 janvier 2019

Milly Gatinais / Air France Paris * Poule F

Arrêté de fermeture de terrain de la Mairie de Boutigny sur Es-sonne, du 22 au 29 janvier 2019.

Match remis au 3 mars 2019.

Match n° 20595249 du 27 janvier 2019

Orsay Bures / Villemoisson * Poule F

Arrêté de fermeture de terrain de la Mairie de Bures sur Yvette, du 22 au 29 janvier 2019.

Match remis au 24 février 2019.

Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, M.BAKKOUCH
S.AIME, J.FREDAL, H.ELOUMAMI, R.DIAZ
CDFA : D.ROY
CD : V. POLLET
Excusés : M C PERRAUT

PV du 21 Janvier 2019

U6-U7

U8-U9

BONDOUFLE AC : Plateau du 19/01/2019 ; pris note que le plateau s'est déroulé à Lisses
DOURDAN SP. : Plateau des 19/01 et 02/02/2019 : pris note de l'inversion des terrains

U10-U11

Critérium classique

FC IGNY/FC ORSAY-BURES : J 6 du 15/12/2018 poule H. Amende enlevée
AS ITTEVILLE/AS OLLAINVILLE : J 1 du 19/01/2019 poule J. La commission remet les rencontres à jouer le 09/02/2019 à l'heure habituelle (avertir le club visiteur)
FC VILLIERS/O/PARIS FC FEM. : J 1 du 19/01/2019 poule M. La commission remet la rencontre à jouer le 09/02/2019 à l'heure habituelle (avertir le club visiteur)
FC VILLEMOSSE/AV VILLEJUST : J 1 du 19/01/2019 poule K. La commission remet les rencontres à jouer le 09/02/2019 à l'heure habituelle (avertir le club visiteur)
FC IGNY/JUVISY AFE : J 1 du 19/01/2019 poule F. La commission remet les rencontres à jouer le 16/02/2019 (avertir le club visiteur)
FC MILLY GATINAIS/FC LONGJUMEAU « B » : J 1 du 19/01/2019 poule I. TI, la commission remet les rencontres à jouer le 16/02/2019 (avertir le club visiteur)

U12-U13

Critérium classique

AS OLLAINVILLE/FC VILLIERS : J 1 du 19/01/2019 poule L. TI, la commission remet la rencontre à jouer le 02/02/2019 à l'heure habituelle (avertir le club visiteur)
AS SOISY s SEINE/FC EPINAY ATlh. : J 1 du 19/01/2019 poule G. TI, la commission remet les rencontres à jouer le 16/02/2019 à l'heure habituelle (avertir le club visiteur)
Festival u13
Les feuilles de résultats doivent être écrites dans l'ordre du tirage au sort paru sur le site (cela peut entraîner des erreurs administratives)
Rectification faite pour PAYS LIMOURS 1 et FC COURCOURONNES 3 (qualifiés pour le 3ème tour en lieu et place de FC ST GERM.SAIN.ST PIER. 2 et FC ETAMPES 5)

INFORMATIONS

Les clubs doivent obligatoirement remplir toutes les rubriques de l'enveloppe de résultats et les faire parvenir au DEF avant le mardi midi suivant la(ou les rencontres) sous peine d'amende

Les clubs étant à cours d'enveloppe peuvent les retirer au DEF après avoir prévenu par mail de leur passage ou passer à la commission le lundi de 16h à 19h

Amendes U6-U7-U8-U9 du 21 janvier 2019

Considérant que le président de MORANGIS précise que l'arbitre de la rencontre n'est pas accoutumé à l'utilisation de la FMI ;

Considérant que l'éducateur d'ETAMPES confirme que la rencontre a commencé sans que la feuille de match soit remplie par MORANGIS et a accepté de jouer dans ces conditions ;

La Commission,
Jugeant en 1ère instance,

Considérant que les éléments apportés ne permettent pas de retenir la falsification de feuille de match ;

Considérant que la rencontre a débuté alors que la feuille de match n'était pas remplie ;

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité aux 2 équipes ;
MORANGIS (-1 pt – 0 but) ETAMPES (-1 pt – 0 but)

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Mr. TRANSBERGER n'a pas participé à la délibération.

Le Secrétaire
Philippe TRUBERT

Le Président
Patrick TRANSBERGER

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Présents : M.PAREUX (CD) – M. PASQUINI
EXCUSES : Mme LESUEUR – M. ADJIMAN

PV du 22 janvier 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

- A l'attention des clubs : nous rappelons que les **notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Footclubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les **mardis** (au lieu du lundi) de **10h30 à 12h00**. --> Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

La Commission propose une première réunion avec les clubs le mardi 18/12 à 19h.

Cette réunion n'a pu avoir lieu faute de participants : 2 clubs ayant répondu. (1 présent et 1 excusé).

La Commission félicite les 2 derniers clubs de l'Essonne dans leurs parcours qui ont participé au 5ème tour de la Coupe Nationale de Futsal : **NEW TEAM 1 et MASSY UF.**

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

- Match 21113686 opposant PARTOUT ATHIS à DIAMANT FUTSAL le 23/11 :

Courriel du Club DIAMANT FUTSAL du 10/12. Pris note.
Courriel du Club de DIAMANT FUTSAL du vendredi 11 janvier 2019.

Accord des deux clubs :

Cette rencontre se jouera le vendredi 22 mars 2019 à 21h00 au gymnase CARPENTIER à ATHIS MONS .

Accord de la commission .

- Match 21113687 opposant REVE à MYA FUTSAL 2 le 05/12 :

Feuille de match non parvenue après deux demandes .
Conformément à l'article .44 du RSG du DEF . La commission donne match perdu à REVE (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à MYA FUTSAL 2 (3 pt, 8 buts) pour absence de feuille de match après deux demandes .

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Résultat : REVE 4 buts – MYA FUTSAL 8 buts .

Amende réglementaire.

- Match 21113688 opposant MARCOUSSIS FUTSAL à PARTOUT ATHIS le 04/12 :

Match positionné au 04/12 du fait de la non disponibilité de MARCOUSSIS FUTSAL le samedi, mais MARCOUSSIS ayant déjà un match le 05/12, ce match n'a pas pu être joué.

La Commission demande aux 2 clubs de fixer une date rapidement en commun accord et d'en informer le District.

Prochaine réunion : mardi 29 Janvier 2018 à 10h30.

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Présents

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 22 janvier 2019

Ville de MÉRÉVILLE :

Stade Jean BAUDON : NNI 913900101

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 29 janvier 2019 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème

Ville de Savigny sur Orge :

Réception du courrier de M. COQUIN du service des sports de la ville de Savigny sur Orge.

La CDTIS prend acte ce jour de l'homologation provisoire pour une durée de 6 mois du terrain synthétique (le niveau reste à établir, 6 ou 5).

Prochaine réunion le 29/01/2019 à 15h